

1^{ère} édition du Colloque International

« Entrepreneuriat social, environnemental et durable : regards croisés Nord/Sud »

Université Internationale d'Agadir, 23 - 24 et 25 novembre 2017

1- Contexte et problématique

L'importance croissante de la notion de développement durable dans nos sociétés a fait émerger trois nouveaux types d'entrepreneuriats: l'entrepreneuriat social, l'entrepreneuriat environnemental et l'entrepreneuriat durable.

Ces trois types d'entrepreneuriat demeurent encore peu connus et étudiés même si la recherche a fait des avancées notables en Europe et aux Etats-Unis. Ainsi, après deux décennies de recherches, les premières ayant débuté dans les années 90, des définitions claires de ces trois types d'entrepreneuriat ont vu le jour.

L'entrepreneuriat environnemental est un type d'entrepreneuriat axé sur les problèmes environnementaux tout en créant de la valeur économique. De son côté, l'entrepreneuriat social se propose de résoudre des problèmes sociaux et créer de la valeur pour la société. Enfin, l'entrepreneuriat durable s'attaque à la résolution de problèmes sociaux et environnementaux à travers la création d'entreprises rentables. En Afrique, la définition du nouvel entrepreneur- qu'il soit environnemental, durable ou alors social- n'est pas encore établie. Mais cela n'empêche pas l'éclosion de nouveaux types d'entreprises qui tentent de prendre en compte les réalités locales tout en poursuivant des objectifs environnementaux, sociaux ou encore durables. C'est le cas par exemple des artisans ou encore des coopératives et des associations qui mettent en valeur les produits naturels ou qui aident les populations locales. Ces entités ne pourraient elles pas être de nouveaux types d'entrepreneurs? Et si oui, quel serait le profil type du nouvel entrepreneur africain? Il s'agit bien entendu de quelques questions qui peuvent être posées et elles n'excluent pas d'autres questions toutes aussi pertinentes sur cette thématique.

Quelque soit son type, le nouvel entrepreneur a besoin d'un cadre juridique solide pour faire prospérer son activité. Le cadre juridique permet bien entendu de mettre en place l'environnement adéquat pour l'activité, de permettre un suivi mais également de contrôler pour limiter les risques. Les exemples de success stories comme celles de Manomama en Allemagne ou encore celles de Walmart aux Etats Unis nous démontrent que la naissance de nouveaux entrepreneurs ne peut se faire sans un cadre juridique adapté. En Afrique, même si la plupart des pays se sont dotés de lois environnementales, le cadre juridique et surtout son impact sur le décollage du nouveau type d'entrepreneuriat reste encore peu étudiés. La récente initiative Zéro Mika, développée par le Maroc, pourrait porter des fruits très bientôt mais il faut encore du temps pour le confirmer. Alors quelle est aujourd'hui la situation actuelle? Comment le cadre juridique peut il aider les nouveaux entrepreneurs africains? Et dans quelles conditions? Il s'agit bien entendu de quelques questions qui peuvent être posées et elles n'excluent pas d'autres questions toutes aussi pertinentes sur cette thématique.

Si le cadre juridique est important pour l'éclosion du nouvel entrepreneur africain, le soutien des universités ne l'est pas moins. Il est en effet souvent peu mentionné que les nouvelles technologies de production écologiques sont le résultat d'années de recherche effectuées par des ingénieurs ou par des chercheurs. Il est également oublié que la mise en place de produits innovants est basée sur des études de marchés ou des analyses de comportement produites par des chercheurs. Le rôle de l'université, à travers l'ensemble de ces composantes, ne saurait donc être oublié et c'est ce qu'a rappelé la ministre marocaine de l'environnement mme Hakima Haité, lors de son passage à l'université internationale de Rabat il y a quelques semaines. Et toute la question est désormais de savoir comment elle peut le jouer. Ainsi, les questions suivantes méritent d'être posées : Quelle est la vision de l'université africaine sur la question du développement durable? Quel rôle peut elle jouer dans l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs africains? Comment peut elle former de nouveaux entrepreneurs africains? Il s'agit bien entendu de quelques questions qui peuvent être posées et elles n'excluent pas d'autres questions toutes aussi pertinentes sur cette thématique.

Aucune entreprise ne peut espérer se développer sans être financée et c'est également le cas pour les entreprises environnementales, durables ou encore sociales. Elles ont besoin de prêts et d'un accompagnement financier adapté pour atteindre leurs objectifs. Pourtant, ces types d'entreprise font face à un manque cruel de financement malgré la multiplication des différents fonds et autres initiatives dédiés au financement environnemental, durable ou encore social. Il est donc légitime de se poser les questions suivantes: Y a t il actuellement des fonds disponibles pour le financement des nouveaux entrepreneurs? Et si oui, quels sont t'ils? Quels sont les moyens disposent les entreprises pour les obtenir? Et y a t'il des projets plus attractifs que d'autres? Il s'agit bien entendu de quelques questions qui peuvent être posées et elles n'excluent pas d'autres questions toutes aussi pertinentes sur cette thématique.

La force d'une entreprise, et donc sa rentabilité, est avant tout assurée par un marché. Et il est clair que si la demande existe, l'offre suivra forcément. C'est donc parce qu'il y a aujourd'hui un nombre croissant de consommateurs soucieux des critères écologiques, sociaux et durables que les marques adaptent leurs offres dans ce sens. Dans le secteur textile-habillement par exemple, le scandale qu'a dû affronter H&M sur la question du coton transgénique a conduit de nombreuses marques telles que Puma à imaginer des collections écologiques. La question de la sensibilité du consommateur se pose donc de manière légitime dans le cas des nouveaux entrepreneurs africains. Quelle est la vision de la population sur ces nouvelles questions? Les consommateurs sont ils prêts à dépenser plus pour acheter ses nouveaux produits? Le comportement peu altruiste d'une marque peut il les détourner de cette marque? Sont ils prêts à renoncer à certains de leurs avantages pour adopter des produits plus rustiques? Il s'agit bien entendu de quelques questions qui peuvent être posées et elles n'excluent pas d'autres questions toutes aussi pertinentes sur cette thématique.

Nous ne pouvons bien sûr terminer cet argumentaire sans mentionner le rôle de l'Etat dans cette nouvelle dynamique tant il est clair que son intervention se manifeste à tous les niveaux. Ainsi, c'est l'Etat qui met en place les lois pour inciter ou obliger à de nouveaux comportements. Et c'est encore l'Etat qui peut créer une demande nationale grâce l'achat public. Mais cet État a besoin de moyens nouveaux pour financer son action et donc d'une fiscalité redéfinie. Les questions que pose cet axe sont donc nombreuses: Quel mécanisme de contrôle pour un dispositif juridique efficace? Dans quelles conditions l'Etat peut il développer un marché porteur pour les nouveaux types d'entrepreneurs? Par quels moyens l'Etat peut il financer son action? Il s'agit bien entendu de quelques questions qui peuvent être posées et elles n'excluent pas d'autres questions toutes aussi pertinentes sur cette thématique.

2- Axes du Colloque:

- Axe 1: Qui sont ces entrepreneurs africains qui misent sur l'entrepreneuriat social, environnemental et durable?

Axe 2: Quel cadre juridique pour ces nouveaux entrepreneurs africains?

-Axe 3: Quel est le rôle de l'université africaine dans le soutien de ces nouveaux entrepreneurs?

-Axe 4: Quelles possibilités de financement pour ces nouveaux entrepreneurs africains?

-Axe 5: Quels marchés pour ces nouveaux entrepreneurs africains?

-Axe 6: Quel rôle de l'Etat dans l'essor de ces entreprises africaines?

3-Comité scientifique

Saïd AHROUCH, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc)

Abderrahmane AMSIDDER, Université Ibn Zohr, Agadir

Fatima ARIB, Vice-présidente de l'association marocaine de l'économie de l'environnement

Gisèle BELEM, Hatch-Université du Québec à Montréal (Canada)

Aziz BOUSLIKHANE, Président fondateur de l'Université Internationale d'Agadir (Universiapolis)

Mamadou DIOMBERA, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal

Abibata DRAME, Université Félix Houphouët Boigny , Côte d'Ivoire

Théophile DZAKA-KIKOUTA, Université Marien Ngouabi de Brazzaville, Congo

Mhammed ECHKOUNDI , l'Institut des Etudes Africaines, Maroc

Jamal ELACHMIT, Université Ibn Zohr et professeur associé à l'Université Internationale d'Agadir

Abdelkebir ELOUIDANI, Université Ibn Zohr, Agadir

Hassan FAOUZI, Université Ibn Zohr, Agadir

Hicham HAFID, Institut des Etudes Africaines, Maroc

HAMADOU Daouda Youssoufou, Université de Tahoua (Niger)

Saïd LAARIBYA, Université Ibn Zohr- Agadir

Ilias MAJDOULINE, Université Internationale d'Agadir (Universiapolis)

Raphaël NKAKLEU, ESSEC de Douala, Cameroun

Victor ONADJA, Université Aube Nouvelle/New Dawn University

Antoine RESK DIOMANDE, Brandethic- Université Jean Moulin, France

Cindy ZAWADZKI, NEOMA Business School- Campus de Reims

4- Comité d'Organisation

Touré Abiba, Université internationale d'Agadir- universiapolis

Diallo, Laouraou, Université internationale d'Agadir-Universiapolis

Elachmit Jamal, Université internationale d'Agadir-Universiapolis

Abderrahmane Amsidder, Université Ibn Zohr, Agadir

Kouassi N'Douffou Jean Dimitri Université Internationale de Rabat

N'Da Angoran Baudelaire, Université Ibn Zohr Agadir

Ouedraogo Rimpayaïsidé Junias Vittorio, Université Ibn Zohr Agadir

Elarbi El Fakir, Université Ibn-Zohr -Agadir

5- Calendrier et modalités pratiques :

- Date limite de soumission des propositions de communication de 2 500 signes (+ nom de l'auteur, fonction et adresse électronique, numéro de l'axe) : **8 Mai 2017**
- Les propositions seront évaluées en double aveugle. Elles doivent être envoyées aux adresses suivantes :
- Date de notification de la décision du Comité scientifique : **31 Mai 2017**.
- Date d'envoi des articles complets (25 000 signes espaces compris) : **31 Juillet 2017**.
- Date limite de renvoi des articles modifiés et corrigés : **30 septembre 2017**.
- Dates du colloque : **23, 24, 25 novembre 2017**

Les propositions sont à adresser à : entrepreneuriatsociale@universiapolis.ma

Les communications acceptées seront publiées dans les Actes du colloque.

Une sélection des meilleures communications paraîtra dans un numéro de la revue en ligne RIMEC (Revue Internationale de Management, Entrepreneuriat et Communication) et la Revue version papier. www.revue-rimec.org

6- Consignes aux auteurs

- 1) L'auteur doit indiquer le titre de sa proposition, son prénom, nom, établissement d'attache et son courriel.
- 2) Le format du texte : Corps de texte : Times New Roman 12, interligne simple. Les notes en bas de page : Times New Roman 10, interligne simple.
- 3) les références bibliographiques (ou webgraphiques) se présentent de la manière suivante :
 - Pour un ouvrage : Nom de l'auteur, initiale du prénom, année d'édition, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, maison d'édition, pages ou page exacte de la citation.
 - Pour un ouvrage collectif : Nom de l'auteur, initiale du prénom (ed.), année d'édition, titre de l'ouvrage lieu d'édition, maison d'édition.
 - Pour un chapitre d'ouvrage collectif : Nom de l'auteur, initiale du prénom, année d'édition, « titre du chapitre », in nom du coordonnateur de l'ouvrage initial (ed.), titre de l'ouvrage (en italique), lieu d'édition, maison d'édition, nombre de pages ou page exacte de la citation.
 - Pour un article de revue : Nom de l'auteur, Initiale du prénom, année d'édition, « titre de l'article », nom de la revue (en italique), numéro de la revue, mois ou numéro trimestriel, nombre de pages ou page exacte de la citation.

7- Frais de participation

Les frais d'inscription comprenant les actes, les pauses café et les déjeuners pour les 3 jours sont de:

-150 euros (1500 MAD) pour les enseignants-chercheurs des pays du nord

- 120 euros (1200 MAD) pour les enseignants-chercheurs des pays du Sud,
- 75 euros (750 MAD) pour les doctorants des pays du Nord,
- 50 euros (500 MAD) pour les doctorants des pays du Sud.

Pour l'hébergement, une liste d'hôtels à un tarif préférentiel sera proposée par les organisateurs du colloque.